

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 novembre 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016 (accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisitions auprès de particuliers  
Avenue de ti Pont**

**Dans le cadre d'un aménagement avenue de Ti Pont, la Ville va procéder à des acquisitions de portions de terrains sur plusieurs parcelles situées en bordure de voie pour un montant approximatif de 5 750 €.**

\*\*\*\*\*

Afin de permettre l'élargissement de l'avenue de Ti Pont et procéder à des aménagements, il s'avère nécessaire d'acquérir :

- environ 110 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section EB numéro 5, appartenant à madame et monsieur Conan ;
- environ 30 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section ZP numéro 261, appartenant en indivision à madame Burgos et monsieur Brochado ainsi qu'à la SCI 2S ;
- environ 90 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section ZP numéro 262, appartenant à la SCI 2S.

Un prix de 25 €/m<sup>2</sup> a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté, la Ville prenant en charge les frais afférents à la vente.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper de ces emprises représentant une surface totale approximative de 230 m<sup>2</sup> au prix de 25 €/m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.